

**COMPTE-RENDU CONDENSE - CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 31 JANVIER 2014**

**DECISIONS DU MAIRE**

***Création d'un ascenseur dans les locaux de la Mairie – choix du bureau d'études mission « Coordination Sécurité et Protection de la Santé »***

Le bureau d'étude C.S.P.S. LESUEUR & MEUNIER, sis 17 Avenue de St-Just, 34370 CREISSAN, a été désigné pour la mission de C.S.P.S. pour les travaux de mise en place d'un ascenseur dans le bâtiment de la mairie de Cazouls-les-Béziers pour un montant de 1 357,00 € HT soit 1 622,97 € TTC.

***PAE LA MARGUE : avenant N°1***

Le conseil municipal décide d'approuver l'avenant N°01 au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'élaboration et le suivi des travaux du PAE la MARGUE.

L'avenant N°01 au contrat de maîtrise d'œuvre s'élève après application du forfait de rémunération à 9 718,03 € HT soit 11 661,64 € TTC.

Le montant des honoraires en faveur du bureau d'étude COUMELONGUE est porté de la somme de 45 000,00 € HT à 54 718,03 € HT soit 65 661,64 € TTC représentant une augmentation du marché de maîtrise d'œuvre de 21,59%.

***Budget communal : réalisation d'un emprunt auprès de la CDC – travaux de voirie***

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un emprunt d'un montant de 300 000,00 € pour la réalisation de travaux de voirie.

***Budget communal : réalisation d'un emprunt auprès de la CDC – mise en sécurité des bâtiments communaux***

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un emprunt d'un montant de 100 000,00 € pour la réalisation de la mise en sécurité des bâtiments communaux.

***Assainissement collectif 2014***

Ainsi, la loi fait obligation aux Départements de mettre à disposition des collectivités maîtres d'ouvrage éligibles, une assistance technique dans le domaine, entre autres, de l'assainissement collectif.

Le Département a établi son tarif 2014 à 0,70 € / habitant pour l'assainissement collectif

Pour 2014, la population prise en compte est de 4 658 habitants ; notre participation forfaitaire est de 3 260,60 €.

Cette dépense sera prise en charge par le Budget de la Régie Municipale d'Electricité, d'Eau et d'Assainissement.

***Programme d'électrification rurale FACE A/B et C 2014 : demande de subvention au Conseil Général***

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault au titre du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) A/B et C 2014.

- Montant total du projet : 105 356,30 € TTC

***Motion : opposition au passage du PLU à l'Intercommunalité***

le transfert à l'intercommunalité de la gestion du P.L.U. ne pouvant pas intervenir si un quart des communes représentant 10 % de la population s'y oppose, le Conseil Municipal de Cazouls-les-Béziers reste fermement opposé à la gestion du PLU par l'EPCI (intercommunalité).

Ces dispositifs réduisent le droit des maires à maîtriser leurs projets urbanistiques. Les communes doivent être associées à l'élaboration des PLU.